



Controle des comptes du syndic

Par **ALDANGES5**, le **20/06/2014** à **14:47**

Bonjour,

Nous recevons un appel de charges courantes pour le dernier trimestre de notre exercice fiscal (octobre 2013 à fin septembre 2014) qui présente une augmentation de près de 70% du montant habituel (820€ pour le 4ème trimestre au lieu de 480€ pour le 3ème), ceci sans aucune justification de la part du syndic.

Ce n'est pas la première fois que nous nous retrouvons devant des appels ou rappels de charges exorbitants, alors que nous avons demandé au syndic de surveiller toute dérive dans les consommations et les facturations.

De plus, nous recevons la facturation de travaux pour lesquels le conseil syndical, dont je fais partie, devait valider les entreprises et les montants. Ce qui n'a pas été fait à ce jour.

Le conseil syndical actuel et c'est un euphémisme, est très mécontent de ce syndic.

La question est la suivante : comment faire effectuer un contrôle complet des comptes du syndic, sachant que nous ne sommes pas en mesure, n'étant pas des professionnels, de nous y retrouver et avons-nous des recours concernant sa mauvaise gestion ?

Merci par avance pour votre réponse.

Par **moisse**, le **21/06/2014** à **08:21**

Bonjour,

[citation]Le conseil syndical actuel et c'est un euphémisme, est très mécontent de ce syndic[/citation]

Certes, mais ce n'est pas le CS qui mandate le syndic, c'est le syndicat de copropriété.

[citation]De plus, nous recevons la facturation de travaux pour lesquels le conseil syndical, dont je fais partie, devait valider les entreprises et les montants. Ce qui n'a pas été fait à ce jour.

[/citation]

Le CS n'a pas cette vocation. En effet cela revient à souscrire les engagements de travaux, alors que démunie de personnalité juridique, il ne peut exercer que dans des limites bien plus étroites définies en AG.

Par **Lag0**, le **21/06/2014** à **08:35**

[citation]comment faire effectuer un contrôle complet des comptes du syndic, [/citation]

Bonjour,

Mais pourquoi un contrôle des comptes du syndic ?

Seuls les comptes de votre copropriété vous intéresse.